



**HAL**  
open science

## Les oppositions aspectuelles exprimées par le complément d'objet en finnois

Outi Duvallon

► **To cite this version:**

Outi Duvallon. Les oppositions aspectuelles exprimées par le complément d'objet en finnois. Cahiers d'Etudes Hongroises, 2009, 15, pp.27-41. halshs-00675035

**HAL Id: halshs-00675035**

**<https://shs.hal.science/halshs-00675035v1>**

Submitted on 28 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Outi Duvallon**

**Institut national des langues et civilisations orientales**

## **Les oppositions aspectuelles exprimées par le complément d'objet en finnois**

### **1. Introduction**

Le complément d'objet constitue un phénomène complexe dans la grammaire finnoise : l'objet peut non seulement prendre plusieurs formes, mais les critères qui en déterminent le choix sont aussi multiples et de nature diverse. On s'intéressera dans cet article à la façon dont la littérature a traité du point le plus épineux de la question, à savoir les oppositions aspectuelles exprimées par la forme de l'objet.

Je me propose de passer en revue trois points de vue sur la problématique, d'abord la position traditionnelle fondée sur l'idée de *résultativité*, ensuite l'approche qui a introduit l'idée de *bornage* et qui constitue aujourd'hui le point de vue largement partagé, et enfin la proposition récente de T. Huumo, publiée dans la revue *Virittäjä* en 2006<sup>1</sup>. La discussion sur ces approches sera précédée d'une brève présentation de la notion de complément d'objet telle qu'elle est définie dans la grammaire finnoise<sup>2</sup>.

### **2. Le complément d'objet**

La grammaire finnoise appelle *complément d'objet* un complément essentiel du verbe qui est soit au cas partitif, soit à un cas structural<sup>3</sup>, c'est-à-dire au nominatif, au génitif (singulier) ou à l'accusatif. Le choix entre les trois cas structuraux est dicté par des mécanismes largement formels et syntaxiques<sup>4</sup>, alors que les cas structuraux dans leur ensemble s'opposent au partitif par des critères

---

<sup>1</sup> Tuomas Huumo, « Kvantiteetti ja aika I. Nominaalisen aspektin näkökulma suomen objektin ja subjektin sijanmerkintään », *Virittäjä* 110, 2006, 504-538.

<sup>2</sup> Pour les termes *terminatif / duratif* et *perfectif / imperfectif*, plus marginalement présents dans la littérature sur le complément d'objet, voir Pentti Leino, *Lauseet ja tilanteet. Suomen objektin ongelmia*, Helsinki, Société de littérature finnoise, 1991, 143-144.

<sup>3</sup> Marc-Antoine Mahieu, « Les cas structuraux en finnois », *Études finno-ougriennes*, vol. 39, 2007, 65-103.

<sup>4</sup> L'accusatif en *t* est réservé aux pronoms personnels et au pronom interrogatif *kuka* « qui ». En ce qui concerne les deux autres cas, le nominatif s'emploie pour les objets au pluriel ou comportant un numéral (à l'exception de *yksi* « un ») et pour les objets au singulier lorsque la forme verbale est dépourvue de sujet au nominatif ; le génitif s'emploie pour les objets au singulier lorsque la forme verbale est accompagnée, explicitement ou implicitement, d'une forme sujet au nominatif (pour plus de détails, voir Auli Hakulinen, Maria Vilkuna, Riitta Korhonen, Vesa Koivisto, Tarja Riitta Heinonen, Irja Alho, *Iso suomen kielioppi (ISK)*, Helsinki, Société de littérature finnoise, 2004, <http://scripta.kotus.fi/visk/etusivu.php>, § 934).

sémantiques. La coutume est de parler d'*objet total*, d'*une part*, et d'*objet au partitif*, d'*autre part*.

Trois facteurs sémantiques sont habituellement présentés pour expliquer l'emploi de l'objet total et de l'objet au partitif. Premièrement, dans les phrases à sens négatif qui impliquent la non-réalisation du procès, l'objet est systématiquement au partitif (cf. (5b)) :

- (1) Nainen ei löytänyt *sateenvarjoaan*.  
femme-NOM NÉG-3 trouver-PP parapluie-PAR-POS<sup>5</sup>  
« La femme n'a pas trouvé *son parapluie*. »

Deuxièmement, dans les phrases affirmatives, le partitif peut être utilisé pour indiquer une quantité imprécise. Cela est possible lorsque l'objet est un nom massif se rapportant à une entité non dénombrable, comme *vettä* « de l'eau » en (2) ou que l'objet est un nom dénombrable au pluriel, comme *työkaluja* « des outils » en (3a). L'objet total permet d'indiquer la quantité définie (3b) :

- (2) Mars Odyssey -luotain löysi *vettä* Marsista.  
sonde spatiale Mars Odyssey-NOM trouver-PRÉT-3 eau-PAR Mars-ÉLA  
« La sonde spatiale Mars Odyssey a trouvé de l'eau sur Mars. »

- (3a) Laatikko sisältää *työkaluja*.  
boîte-NOM contenir-PRÉS-3 outil-PL-PAR  
« La boîte contient des outils. »

- (3b) Laatikko sisältää *työkalut*.  
boîte-NOM contenir-PRÉS-3 outil-NOM.PL  
« La boîte contient les outils. »

Troisièmement, l'emploi du partitif peut avoir trait à la notion d'aspect. Considérons les exemples en (4) et en (5) :

- (4a) Tyttö luki *kirjaa*.  
fille-NOM lire-PRÉT-3 livre-PAR  
« La fille lisait le livre. »  
« La fille a lu le livre (mais ne l'a pas terminé). »

- (4b) Tyttö luki *kirjan*.  
fille-NOM lire-PRÉT-3 livre-GÉN  
« La fille a lu le livre (en entier). »

---

<sup>5</sup> Les abréviations suivantes sont utilisées dans les gloses des exemples : ACC accusatif, ABL ablatif, ALL allatif, ÉLA élatif, GÉN génitif, INE inessif, NOM nominatif, PAR partitif, PL pluriel, POS suffixe possessif, NÉG verbe négatif, PRÉS présent, PRÉT prétérit, PP participe passé, 1 1<sup>re</sup> personne, 3 3<sup>e</sup> personne.

- (5a) Nainen etsi *sateenvarjoaan*.  
 femme-NOM chercher-PRÉT-3 parapluie-PAR-POS  
 « La femme cherchait son parapluie. »  
 « La femme a cherché son parapluie (mais ne l'a pas trouvé). »
- (5b) Nainen löysi *sateenvarjonsa*. ( *\*sateenvarjoaan* )  
 femme-NOM trouver-PRÉT-3 parapluie-POS parapluie-PAR-POS  
 « La femme a trouvé son parapluie. »

Ci-dessus, le partitif du complément d'objet, qui est un nom dénombrable au singulier, *kirjaa* « livre » en (4a) et *sateenvarjoaan* « son parapluie » en (5a), n'a pas de fonction quantitative qui s'attacherait uniquement au complément d'objet. La différence entre les phrases en (4) se traduit en français par la forme verbale ou par les explications entre parenthèses : en (4a), le verbe *lukea* « lire » qui est au prétérit et construit avec un objet au partitif décrit le procès en cours de déroulement (« La fille lisait le livre ») ou selon la deuxième interprétation possible, il s'agit d'un procès qui a été interrompu avant d'avoir été mené à terme (« La fille a lu le livre (mais ne l'a pas terminé) ») ; en (4b), la même forme verbale construite avec l'objet total décrit le procès comme ayant été mené à terme (« La fille a lu le livre (en entier). »)<sup>6</sup>.

Les exemples en (5) opposent deux verbes différents, *etsiä* « chercher » et *löytää* « trouver », qui se distinguent par rapport à la durée interne du procès qu'ils décrivent : *löytää* indique un procès ponctuel, alors que *etsiä* exprime un procès qui s'étale sur le temps. La forme de l'objet, au partitif en (5a) et total en (5b), traduit la différence entre les procès décrits. Le point commun entre les exemples en (4) et en (5) est que l'opposition exprimée par la forme de l'objet est liée à la durée interne du procès et à sa possibilité de se poursuivre dans le temps.

Avant de passer à l'examen plus détaillé des oppositions du type aspectuel, il faut noter deux choses. Premièrement, il est des cas où les emplois quantitatif et aspectuel du partitif sont étroitement imbriqués<sup>7</sup>. Deuxièmement, les oppositions quantitatives et aspectuelles sont neutralisées dans les phrases à sens négatif. Dans ce qui suit, l'examen se limitera aux phrases affirmatives où le complément d'objet est quantitativement défini.

<sup>6</sup> À noter que l'idée de l'accomplissement du procès est indépendante du temps verbal : un procès situé dans le passé peut ne pas avoir abouti à son terme et un procès situé dans le futur peut être envisagé comme aboutissant à son terme. Le prétérit est un moyen de limiter la durée externe du procès, indépendamment de sa durée interne inhérente (voir 3.2.2.)

<sup>7</sup> Voir par ex. Terho Itkonen, « Erään sijamuodon ongelmia », *Suomalainen tiedeakatemia: esitelmät ja pöytäkirjat*, 1974, 173-217 ; ISK, § 931 ; Matti Larjavaara, « Aspektuaalisen objektin synty », *Virittäjä* 95, 2001, 372-408.

### 3. Trois approches

#### 3.1. La notion de résultativité

Les oppositions du type aspectuel entre l'objet au partitif et l'objet total sont traditionnellement décrites à l'aide des termes *résultatif* et *non résultatif*<sup>8</sup>. L'aspect est dit *résultatif* si la phrase exprime un procès accompli (ou envisagé comme tel) qui conduit à un changement notable dans l'état de l'objet ou dans les circonstances où il se trouve. En l'absence de changement qui pourrait être considéré comme le résultat du procès, l'aspect est *non résultatif*. L'idée de résultat est indiquée par l'objet total, et l'absence de résultat par l'objet au partitif :

- (6) résultat → objet total  
absence de résultat → objet au partitif

Le marquage de l'objet permet de distinguer trois types de verbes : 1) les verbes qui acceptent uniquement l'objet au partitif (par ex. *rakastaa* « aimer », *odottaa* « attendre » en (7)), 2) ceux qui acceptent uniquement l'objet total si l'objet est dénombrable et quantitativement défini (par ex. *löytää* « trouver », *pudottaa* « faire tomber » en (8), voir aussi (5b)) et 3) les verbes ambivalents qui acceptent aussi bien l'objet au partitif que l'objet total avec une différence de sens (par ex. *lukea* « lire » en (4), *kunnostaa* « rénover » et *lyhentää* « raccourcir » en (9)). En s'appuyant sur l'aspect lexical des verbes et le marquage de l'objet, on parle alors de *verbes non résultatifs* (7) et de *verbes résultatifs* (8). Les verbes ambivalents sont appelés *résultatifs-non résultatifs* (9).

#### (7) Verbes non résultatifs

- (7a) Rakastan *tätä kirjaa*. (\**tämän kirjan*)  
aimer-PRÉS-1 ce-PAR livre-PAR \*ce-GÉN livre-GÉN  
« J'aime ce livre. »

- (7b) Me odotamme *sinua*. (\**sinut*)  
nous-NOM attendre-PRÉS-1.PL toi-PAR \*toi-ACC  
« Nous t'attendons. »

#### (8) Verbes résultatifs

- (8a) Löysin *tämän kirjan* pöydältä. (\**tätä kirjaa*)  
trouver-PRÉT-1 ce-GÉN livre-GÉN table-ABL \*ce-PAR livre-PAR  
« J'ai trouvé ce livre sur la table. »

---

<sup>8</sup> Aarni Penttilä, *Suomen kielioppi*, Porvoo, WSOY, 1963, 534, 589 ; Auli Hakulinen, Fred Karlsson, *Nykysuomen lauseoppia*, Helsinki, Société de Littérature finnoise, 1979, 183-185. Pour l'historique de l'emploi du terme *résultatif*, voir Pentti Leino, *op. cit.*, 138.

(8b) Lapsi pudotti lautasen lattialle. (\*lautasta)  
 enfant-NOM faire tomber-PRÉT-3 assiette-GÉN sol-ALL \*assiette-PAR  
 « L'enfant a fait tomber l'assiette par terre. »

(9) Verbes résultatifs-non résultatifs

(9a) Kaupunki kunnosti rakennuksen.  
 ville-NOM rénover-PRÉT-3 bâtiment-GÉN  
 « La ville a rénové le bâtiment. »

(9b) Kaupunki kunnosti rakennusta.  
 ville-NOM rénover-PRÉT-3 bâtiment-PAR  
 « La ville a effectué des travaux de rénovation dans le bâtiment. »

(9c) Ompelija lyhensi hameen.  
 couturière-NOM raccourcir-PRÉT-3 jupe-GÉN  
 « La couturière a raccourci la jupe. »

(9d) Ompelija lyhensi hametta.  
 couturière-NOM raccourcir-PRÉT-3 jupe-PAR  
 « La couturière a raccourci (un peu) la jupe. »

Le pouvoir explicatif de la notion de résultativité varie selon les exemples. Elle permet de comprendre la différence dans la construction des verbes *etsiä* « chercher » (5a) et *löytää* « trouver » (5b), (8a) : le fait d'être à la recherche de quelque chose n'implique pas de résultat, tandis que le fait de trouver quelque chose en implique nécessairement un. L'idée de résultativité convient aussi pour expliquer l'emploi de l'objet total en (8b), en (9a) et en (9c) où il s'agit de changements de place ou d'état de l'objet.

D'autres exemples se montrent plus problématiques, notamment ceux avec le verbe *lukea* « lire » en (4) : un livre ne subit pas normalement de changement durant la lecture, et il n'y a pas non plus de changement notable dans les circonstances où il se trouve. Avec l'idée de résultativité, il est aussi difficile de justifier la possibilité de l'objet au partitif avec les verbes de changement tels *kunnostaa* « rénover » en (9b) et *lyhentää* « raccourcir » en (9d), utilisés pour exprimer un procès accompli<sup>9</sup> : les phrases décrivent un procès qui a provoqué un changement dans l'état de l'objet, l'état du bâtiment s'étant amélioré et la jupe étant devenue plus courte.

### 3.2. La notion de bornage

#### 3.2.1. Verbes, procès et la forme de l'objet

---

<sup>9</sup> Selon la deuxième lecture possible, les phrases en (9b) et en (9d) expriment un procès en cours de déroulement. Dans ce cas, on peut considérer que la fonction du partitif est d'indiquer l'absence de résultat.

Les termes *borné* et *non borné* sont introduits, à partir des années 1980, dans la description des oppositions aspectuelles de l'objet au partitif et de l'objet total<sup>10</sup>. L'idée de bornage concerne la possibilité que le procès a de se poursuivre. Lorsque l'aspect est borné, le procès a atteint, ou il est envisagé comme atteignant une limite au-delà de laquelle il ne peut plus continuer. Par exemple un procès qui consiste à lire un livre a une limite intrinsèque : une fois le livre parcouru, le procès est arrivé à son terme. Lorsque l'aspect est non borné, deux cas de figure sont possibles : premièrement, le procès n'a pas de limite intrinsèque et peut continuer, en principe, infiniment, à condition qu'une cause externe ne vienne pas l'interrompre, ou deuxièmement, si le procès a une limite intrinsèque, celle-ci n'a pas été atteinte et le procès pourrait encore continuer.

Pour revenir au marquage de l'objet avec les verbes de changement en (9), on peut alors dire que les phrases avec l'objet total ((9a), (9c)) impliquent une borne que le procès a atteinte, tandis que dans celles avec l'objet au partitif ((9b), (9d)), l'idée de la borne est absente. Les travaux pourraient être poursuivis, et la jupe pourrait encore être raccourcie. Il faut noter qu'il n'existe pas forcément de critères objectifs et communément partagés (par ex. un état précis du bâtiment, une longueur précise de la jupe) qui déclencheraient l'emploi de l'objet total dans la construction des verbes de changement. Le locuteur dispose tout simplement de deux façons de concevoir le changement d'état de l'objet.

Lorsqu'on se place dans la perspective de bornage, il est à distinguer différents types de procès<sup>11</sup>, tout d'abord les procès *téliques* et les procès *atéliques*. Un procès télique est doté d'une limite intrinsèque, c'est-à-dire d'un point final auquel il conduit ; un procès atélique en est dépourvu. Les procès se différencient aussi par leur caractère statique ou dynamique. Les procès statiques, c'est-à-dire les états, sont atéliques ; les procès dynamiques peuvent être atéliques ou téliques. Enfin, les procès téliques sont soit ponctuels, soit non ponctuels (voir schéma 1).

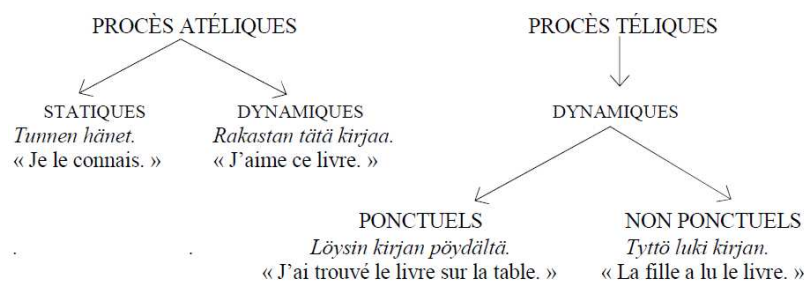


Schéma 1. Les types aspectuels de procès.

<sup>10</sup> Orvokki Heinämäki, « Aspect in Finnish », dans G. de Groot, H. Tommola (éds), *Aspect bound: A voyage into the realm of Germanic, Slavonic and Finno-Ugrian Aspectology*, Dordrecht, Foris Publications, 1984, 153-177 ; Leino *op. cit.* ; Maria Vilkkuna, *Suomen lauseopin perusteet*, Helsinki, Edita, 1996, 120-125 ; ISK, § 930-931, § 1498-1515.

<sup>11</sup> Voir Leino, *op. cit.*, 150-156 ; ISK, § 1501-1506.

Outre les types aspectuels de procès, chaque verbe se caractérise par son sens aspectuel inhérent. La grammaire de Hakulinen *et al.*, *Iso suomen kielioppi (ISK)*<sup>12</sup>, propose de remplacer les termes liés à l'idée de résultativité par des appellations inspirées de la notion de bornage. Il existe alors 1) des verbes *anti-limitatifs* (cf. non résultatifs) qui décrivent des procès atéliques, 2) des verbes *limitatifs* qui s'emploient pour décrire des procès téliques ponctuels et 3) des verbes *pro-limitatifs* (cf. résultatifs-non résultatifs) qui sont orientés vers une borne finale et peuvent s'employer pour exprimer un procès doté d'une limite intrinsèque selon deux perspectives, soit dans son déroulement sans en envisager le terme, soit en tenant compte du terme auquel il conduit ou a conduit.

SENS ASPECTUEL DU VERBE	EMPLOI TYPIQUE	FORME DE L'OBJET
anti-limitatif par ex. <i>rakastaa</i> « aimer »	procès atélique	objet au partitif
limitatif par ex. <i>löytää</i> « trouver »	procès télique ponctuel	objet total
pro-limitatif par ex. <i>lukea</i> « lire »	procès télique non ponctuel	objet au partitif / objet total

Tableau 2. Le sens aspectuel du verbe et son emploi typique.

Dans leur emploi typique, les verbes anti-limitatifs se construisent avec le partitif<sup>13</sup>, les verbes limitatifs imposent l'emploi de l'objet total (si la phrase est affirmative et l'objet quantitativement défini), et les verbes pro-limitatifs acceptent aussi bien l'objet au partitif que l'objet total (le choix modifiant le sens de la phrase).

### 3.2.2. Les compléments de durée

La notion d'aspect se rapporte à la durée interne du procès. La durée du procès peut être évaluée aussi par des critères externes, que l'aspect soit borné ou non borné, c'est-à-dire que l'on indique l'espace de temps que le procès occupe. Cette limitation externe de la durée est exprimée par un complément dont la forme varie selon les propriétés aspectuelles de la phrase. Dans une phrase ayant l'aspect non borné, le finnois utilise un complément de durée à un cas structural (ou au partitif)<sup>14</sup> qui indique l'idée de « pendant un certain temps ». Dans une phrase dotée de l'aspect borné, le complément de durée est au cas inessif qui indique l'idée d'« en un certain temps ».

<sup>12</sup> Voir note 4.

<sup>13</sup> Notons qu'un verbe anti-limitatif peut se construire avec un objet total si l'idée de la borne est exprimée par un autre élément que le verbe, par exemple par un « complément de résultat » (voir *ISK*, § 1509).

<sup>14</sup> La forme de ce complément se détermine selon les mêmes types de critères que la forme de l'objet indiquant une opposition quantitative (voir partie 2).



(10a) Tyttö luki kirjaa tunnin.  
fille-NOM lire-PRÉT-3 livre-PAR heure-GÉN  
« La fille a lu le livre pendant une heure. »

(10b) Tyttö luki kirjan tunnissa.  
fille-NOM lire-PRÉT-3 livre-GÉN heure-INE  
« La fille a lu le livre en une heure. »

Selon la règle générale, le complément de durée à un cas structural (ou au partitif) est compatible avec l'objet au partitif (10a), tandis que l'objet total se combine avec le complément de durée à l'inessif (10b).

### 3.2.3. Cas problématiques

La notion de bornage, comme celle de résultativité, pose des problèmes dans l'analyse de certains verbes. On peut attirer l'attention d'abord sur les verbes qui sélectionnent l'objet au partitif et qui sont, de ce fait, considérés comme anti-limitatifs. Il s'agit d'une classe sémantiquement hétérogène qui comporte, par exemple, des verbes de sentiment (11), des verbes du type *penser* (12), des verbes qui désignent un mouvement de va-et-vient (13) et des verbes du type *toucher* qui expriment l'idée d'entrer en contact physique avec quelqu'un ou quelque chose (14) :

(11a) Lapset pelkäävät pimeää.  
enfant-NOM.PL avoir peur-PRÉS-3.PL noir-PAR  
« Les enfants ont peur du noir. »

(11b) Me inhoamme roskaruokaa.  
nous-NOM détester-PRÉS-1.PL malbouffe-PAR  
« Nous détestons la malbouffe. »

(12) Minä ajattelen sinua.  
je-NOM penser-PRÉS-1 toi-PAR  
Je pense à toi.

(13a) Tuuli huojuttaa puuta.  
vent-NOM faire bouger-PRÉS-3 arbre-PAR  
« Le vent fait bouger l'arbre. »

(13b) Koira heilutti häntäänsä.  
chien-NOM remuer-PRÉT-3 queue-PAR-POS  
« Le chien a remué sa queue. »

(13c) Nainen kohautti olkapäitään.  
femme-NOM hausser-PRÉT-3 épaule-PL-PAR-POS

« La femme a haussé les épaules. »

(14a) Tyttö silitti koiraa.  
fille-NOM caresser-PRÉT-3 chien-PAR  
« La fille a caressé le chien. »

(14b) Mies suuteli vaimoan.  
homme-NOM embrasser-PRÉT-3 femme-PAR-POS  
« L'homme a embrassé sa femme. »

(14c) Opettaja löi oppilasta.  
enseignant-NOM taper-PRÉT-3 élève-PAR  
« L'enseignant a tapé un élève. »

(14d) Bussi tönäisi pyöräilijää.  
bus-NOM pousser-PRÉT-3 cycliste-PAR  
« Le bus a touché un cycliste. »

Les verbes anti-limitatifs ne forment pas de classe homogène en ce qui concerne la durée interne des procès décrits. Une partie des verbes expriment un procès nettement ponctuel, comme par ex. *kohauttaa (olkapäitä)* « hausser (les épaules) » (13c), *lyödä* « taper, donner un coup » (14c) et *tönäistä*, « pousser, bousculer en donnant un coup » (14d). Cela est fâcheux du point de vue du bornage : un procès ponctuel, qui est dépourvu de durée interne, est télique selon le classement des procès (voir schéma 1), c'est-à-dire qu'il est doté d'une limite intrinsèque. Ainsi, il y a une contradiction entre l'idée de bornage selon laquelle l'objet total est utilisé pour indiquer l'existence d'une borne et le comportement de ces verbes qui servent à décrire un procès ponctuel, mais se construisent avec l'objet au partitif.

Un autre problème est posé par des verbes qui décrivent des procès statiques et se construisent avec l'objet total. Les procès statiques sont des états qui n'évoluent pas : ils sont donc atéliques et dépourvus de limite intrinsèque. Compte tenu des principes du bornage, on pourrait s'attendre à ce que les verbes statiques se construisent avec l'objet au partitif.

Parmi les verbes statiques à objet total, nommés *quasi résultatifs*<sup>15</sup>, on trouve des verbes cognitifs, tels *tuntea* « connaître » (15a) et *muistaa* « se souvenir » (15b), et des verbes qui expriment l'idée d'appartenance, tels *omistaa* « posséder » (16a) ou *sisältää* « contenir » (16b) :

(15a) Tunnen hänet.  
connaître-PRÉS-1 le-ACC  
« Je le connais. »

---

<sup>15</sup> Itkonen, *op. cit.*, 183.

- (15b) Muistan hyvin *ensimmäisen kohtaamisemme*.  
 se souvenir-PRÉS-1 bien première-GÉN rencontre-GÉN-POS  
 « Je me souviens bien de notre première rencontre. »
- (16a) Joka kuudes talous omistaa *kesämökin*.  
 un foyer sur six-NOM posséder-PRÉS-3 chalet d'été-GÉN  
 « Un foyer sur six possède un chalet d'été. »
- (16b) Pakkaus sisältää *käyttöohjeen*.  
 boîte-NOM contenir-PRÉS-3 mode d'emploi-GÉN  
 « La boîte contient le mode d'emploi. »

Ni la notion de bornage, ni celle de résultativité n'est donc capable de rendre compte de manière tout à fait satisfaisante du phénomène que constitue le marquage aspectuel de l'objet. Les tentatives de définir un seul principe explicatif s'appliquant à l'ensemble des données se fondent sur l'intuition qu'un point commun réunit les différents emplois du partitif, non seulement les emplois aspectuels mais aussi les emplois aspectuels et l'emploi quantitatif : le partitif indique toujours une espèce d'incomplétude. Cependant, cette idée d'incomplétude est bien abstraite. Les notions de résultativité et de bornage ont été proposées pour donner un contenu plus spécifique à la variation de la forme de l'objet, mais la définition de ces termes est restée également vague<sup>16</sup>, étant donné la complexité des données qu'ils sont censés couvrir.

### 3.3. Les oppositions aspectuelles selon Huumo

Dans un article publié en 2006, T. Huumo<sup>17</sup> revisite la problématique du marquage aspectuel de l'objet en proposant de distinguer plusieurs oppositions différentes en fonction des types de procès. On peut en effet noter que les approches traditionnelles de la question se basent sur l'idée que la complétude du procès dépend toujours de son avancement dans le temps. Or, il y a des verbes qui décrivent des procès ponctuels et pour lesquels l'idée de l'évolution vers la complétude selon l'axe temporel n'a pas de sens. D'un autre côté, il y a aussi des verbes qui décrivent des procès dans lesquels aucune évolution n'a lieu et pour lesquels l'avancement sur l'axe temporel n'est pas un facteur pertinent<sup>18</sup>.

Huumo divise les oppositions aspectuelles de la forme de l'objet en trois types : 1) l'opposition de résultativité, 2) l'opposition de télicité et 3) l'opposition du type non borné.

---

<sup>16</sup> Voir aussi Matti Larjavaara, « Objekti ja rajattuus », *Virittäjä* 96, 1992, 272-282.

<sup>17</sup> *Op. cit.*

<sup>18</sup> Voir aussi Eeva Kangasmaa-Minn, « Suomen verbi-ilmausten kvantiteetista ja kvaliteetista », *Virittäjä* 89, 1985, 429-446.

### 3.3.1. Le type résultatif : évaluation du résultat d'un procès achevé

L'opposition du type résultatif concerne en particulier les verbes qui décrivent un procès ponctuel. Dans ce type, aussi bien l'objet au partitif que l'objet total s'emploient pour décrire un procès achevé, ou un procès qui est envisagé comme tel :

(17a) *Lapsi pudotti lautasen (lattialle).*  
enfant-NOM faire tomber-PRÉT-3 assiette-GÉN sol-ALL  
« L'enfant a fait tomber l'assiette (par terre). »

(17b) *Bussi tönäisi pyöräilijää.*  
bus-NOM pousser-PRÉT-3 cycliste-PAR  
« Le bus a touché un cycliste. »

L'opposition de l'objet au partitif et de l'objet total a pour fonction d'indiquer si le procès provoque un changement plus ou moins catégorique dans l'état de l'objet ou dans les circonstances où il se trouve. La forme de l'objet présente ainsi une évaluation sur le résultat auquel le procès conduit : l'objet total indique un changement, alors que l'objet au partitif marque l'absence de changement catégorique : en (17a) l'assiette tombe ; en (17b) le cycliste ne tombe pas forcément<sup>19</sup>.

Beaucoup de verbes qui appartiennent à ce type n'acceptent pas le choix entre l'objet au partitif et l'objet total : ils appellent soit le partitif (en l'absence de complément de résultat qui rendrait possible l'objet total), soit l'objet total (lorsque la phrase est affirmative et l'objet quantitativement défini). Mais il y a aussi des verbes qui permettent d'opposer les deux formes.

Lorsque le type résultatif s'applique aux verbes qui décrivent un procès télique ayant une durée interne, l'essentiel est que le procès est considéré comme achevé. Ainsi, si on interprète les exemples en (18) selon le type résultatif, le verbe *siirtää* « déplacer, pousser » construit avec l'objet au partitif indique l'idée d'« avoir poussé un peu », alors qu'avec l'objet total, il exprime un changement catégorique de place :

---

<sup>19</sup> Plus précisément, la phrase ne comporte pas d'information sur l'impact que le procès a sur l'objet. Cependant, si on ajoute dans la complémentation du verbe *tönäistä* « pousser, bousculer en donnant un coup » un complément de lieu, voire deux, indiquant de manière explicite le « résultat » du procès, l'emploi de l'objet total s'impose :

(17b') *Autoilija tönäisi pyöräilijän liukkaalta sillalta järveen.*  
conducteur-NOM pousser-PRÉT-3 cycliste-GÉN glissant-ABL pont-ABL lac-ILL  
« Un conducteur a heurté un cycliste sur un pont glissant en le projetant dans le lac. »

Dans la construction du verbe *pudottaa*, en revanche, l'emploi de l'objet total ne dépend pas de la présence d'un complément de lieu.

(18a) Siirsin *tuolia*.  
pousser-PRÉT-1 chaise-PAR  
« J'ai poussé un peu la chaise. »

(18b) Siirsin *tuolin* aurinkoon.  
pousser-PRÉT-1 chaise-ACC soleil-ILL  
« J'ai poussé la chaise au soleil. »

La caractéristique syntaxique du type résultatif est que les verbes ponctuels n'acceptent pas de complément de durée à un cas structural (ou au partitif) : cela concerne aussi bien les verbes à objet au partitif que ceux à objet total (cf. les ex. en (10)) :

(19a) Bussi *tönäisi pyöräilijää* (\*hetken).  
bus-NOM pousser-PRÉT-3 cycliste-PAR \*instant-GÉN  
« Le bus a touché un cycliste (\*pendant un instant). »

(19b) Lapsi *pudotti lautasen lattialle* (\*hetken).  
enfant-NOM faire tomber-PRÉT-3 assiette-GÉN sol-ALL \*instant-GÉN  
« L'enfant a fait tomber l'assiette par terre (\*pendant un instant). »

### 3.3.2. Le type télique : accomplissement du procès

Le type télique s'applique aux verbes qui servent à décrire des procès téliques dotés d'une limite intrinsèque, mais qui ne sont pas ponctuels. Il s'agit de verbes qui permettent de décrire un procès qui évolue dans le temps progressivement vers la borne finale, comme par exemple le fait de lire un livre qui est accompli une fois le livre parcouru du début jusqu'à la fin.

L'opposition de l'objet au partitif et de l'objet total a pour fonction d'indiquer si le procès a atteint la limite intrinsèque au-delà de laquelle il ne peut plus continuer. Le partitif sert à exprimer le caractère inachevé du procès : le procès peut être en cours (lecture progressive en (20a)) ou il peut être interrompu (20b), tandis que l'objet total indique que le procès a été mené à son terme (20c), ou qu'il est envisagé comme tel.

(20a) Tyttö *luki kirjaa*.  
fille-NOM lire-PRÉT-3 livre-PAR  
« La fille lisait le livre. »

(20b) Tyttö *luki kirjaa tunnin*.  
fille-NOM lire-PRÉT-3 livre-PAR heure-GÉN  
« La fille a lu le livre pendant une heure. »

(20c) Tyttö luki kirjan tunnissa.  
 fille-NOM lire-PRÉT-3 livre-GÉN heure-INE  
 « La fille a lu le livre en une heure. »

L'essentiel est ainsi d'indiquer si la limite intrinsèque a été atteinte, et non si l'objet a subi un changement quelconque.

Dans le type télique, l'objet au partitif peut être accompagné d'un complément de durée à un cas structural (ou au partitif) (20b), tandis que l'objet total est compatible avec un complément de durée à l'inessif (20c).

Une même phrase peut avoir plusieurs lectures. La phrase en (21) reçoit une lecture progressive si on l'interprète selon le type télique, alors qu'interprétée selon le type résultatif, elle désigne un procès achevé qui n'a pas abouti à un changement notable (cf. (18a)) :

(21) Poika siirsi tuolia.  
 garçon-NOM pousser-PRÉT-3 chaise-PAR  
 « Le garçon *poussait* la chaise. »  
 « Le garçon *a poussé un peu* la chaise. »

### 3.3.3. Le type non borné : estimation sur la nature de l'impact continu

Le type non borné s'applique aux verbes qui décrivent des procès atéliques qui peuvent continuer en principe sans limites. Les procès atéliques peuvent être dynamiques ou statiques. Les verbes de sentiment, par exemple, servent à décrire des procès dynamiques dépourvus de limite intrinsèque<sup>20</sup>. L'objet au partitif indique le caractère non résultatif continu du procès (22) :

(22a) Mies rakastaa sinua.  
 homme-NOM aimer-PRÉS-3 toi-PAR  
 « Cet homme t'aime. »

(22b) Lapset pelkäävät pimeää.  
 enfant-NOM.PL avoir peur-PRÉS-3.PL noir-PAR  
 « Les enfants ont peur du noir. »

(22c) Me inhoamme roskaruokaa.  
 nous-NOM détester-PRÉS-1.PL malbouffe-PAR  
 « Nous détestons la malbouffe. »

---

<sup>20</sup> Leino *op. cit.*, 155 ; à noter que la *ISK* (§ 1503) considère que les verbes de sentiment tels *rakastaa* « aimer » décrivent des procès statiques.

Le type non borné concerne aussi les verbes statiques qui décrivent des états qui n'évoluent pas dans le temps. Contrairement aux attentes posées par les notions de résultativité et de bornage, certains verbes statiques se construisent avec l'objet total (cf. ex. en (15) et en (16)). Le partitif est parfois possible aussi, comme en (23b) avec le verbe *tuntea* « connaître » et en (23d) avec le verbe *peittää* « couvrir » (au sens statique) :

- (23a) Tunnen *hänet*.  
connaître-PRÉS-1 lui-ACC  
« Je le connais. »
- (23b) Tunnen *häntä* (jonkin verran).  
connaître-PRÉS-1 lui-PAR seulement un peu  
« Je le connais seulement un peu. »
- (23c) Lumi *peittää patsaat*.  
neige-NOM couvrir-PRÉS-3 statue-NOM.PL  
« La neige couvre (complètement) les statues. »
- (23d) Lumi *peittää patsaita*.  
neige-NOM couvrir-PRÉS-3 statue-PL-PAR  
« Il y a de la neige sur les statues (mais elles ne sont pas entièrement couvertes). »

Les verbes statiques décrivent souvent des états qui ont été provoqués par un impact ponctuel initial. Une fois qu'il a été provoqué, l'état continue d'exister de manière autonome, mais sans plus évoluer. L'opposition de l'objet au partitif et de l'objet total sert à exprimer une estimation sur la complétude de l'état qui se maintient dans le temps : l'objet total exprime la complétude ; le partitif indique que l'état est, d'une manière ou d'une autre, incomplet.

Dans le type non borné, la forme de l'objet traduit donc la nature de l'impact continu du procès : si le procès est dynamique, le partitif indique son caractère non résultatif continu, et si le procès est statique, le partitif indique une incomplétude de l'état, l'objet total en marque la complétude.

La particularité syntaxique du type non borné est la possibilité d'utiliser un complément de durée à un cas structural (ou au partitif), que l'objet soit total ou au partitif :

- (24a) Lumi *peittää patsaat kolme kuukautta*.  
neige-NOM couvrir-PRÉS-3 statue-NOM.PL trois-NOM mois-PAR  
« La neige couvre (complètement) les statues pendant trois mois. »
- (24b) Lumi *peittää patsaita kolme kuukautta*.  
neige-NOM couvrir-PRÉS-3 statue-PAR-PL trois-NOM mois-PAR

« Il y a de la neige sur les statues pendant trois mois (mais elles ne sont pas entièrement couvertes). »

#### **4. En guise de conclusion**

La distinction de plusieurs types d'oppositions aspectuelles exprimées par la forme de l'objet a pour avantage de faire face aux différences inhérentes aux procès que les verbes décrivent. Il semble en effet qu'une seule notion ne suffise pas pour expliquer les principes du marquage aspectuel du complément d'objet en finnois.

D'un autre côté, la proposition de Huumo ne permet pas d'échapper à la complexité du phénomène en question. Le partitif est un cas polysémique qui peut exprimer différentes idées : l'absence de changement dans l'état ou les circonstances de l'objet, le non-accomplissement du procès ou l'incomplétude d'un état. On a vu que les mêmes exemples étaient susceptibles de s'interpréter selon plusieurs types d'oppositions sémantiques. L'interprétation faite du cas partitif dépend en fait de la façon dont l'énoncé est plus globalement interprété dans son contexte. Pour ce qui concerne l'emploi du partitif, il est tantôt dicté par le verbe, tantôt en concurrence avec l'objet total pour traduire le point de vue adopté sur le procès, en sus du choix du lexème verbal.